Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 60
Délégués présents : 33
Absents : 27

Vote(s) pour :33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) :0

Date de convocation : 07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 22 mai 2025

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Julien FREYBURGER, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-06-2205 : Modification du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.1612-12 et L2121-14,

VU la délibération n°2 du Comité syndical du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine en date du 21 octobre 2021 adoptant le règlement intérieur du Syndicat Mixte du SCoTAM,

VU les statuts du Syndicat Mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral DCL n°1-015 du 2 juin 2021,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 21 octobre 2021,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le règlement intérieur afin notamment de prendre en considération le remplacement du compte administratif et du compte de gestion par un compte financier unique,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur modifié joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mai 2025

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Syndicat Mixte du SCOTAM

Le secrétaire de séance
Monsieur Julien FREYBURGER